


Informations de base	
2015/2935(RSP) RSP - Résolutions d'actualité Résolution sur la situation en Hongrie Voir aussi 2015/2700(RSP) Subject 1.10 Droits fondamentaux dans l'Union, Charte 8.30.10 Principes communs aux États membres, valeurs de l'UE Zone géographique Hongrie	Procédure terminée

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	<div style="border: 1px solid red; display: inline-block; padding: 2px;">LIBE</div> Libertés civiles, justice et affaires intérieures		

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
02/12/2015	Débat en plénière	CRE link	
16/12/2015	Décision du Parlement	T8-0461/2015	Résumé
16/12/2015	Résultat du vote au parlement		
16/12/2015	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2015/2935(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Nature de la procédure	Débat ou résolution sur question orale/interpellation
	Voir aussi 2015/2700(RSP)
Base juridique	Règlement du Parlement EP 142-p5
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	LIBE/8/04895

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé

Proposition de résolution		B8-1349/2015	15/12/2015	
Proposition de résolution		B8-1358/2015	15/12/2015	
Proposition de résolution		B8-1359/2015	15/12/2015	
Proposition de résolution		B8-1360/2015	15/12/2015	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0461/2015	16/12/2015	Résumé
Proposition de résolution		B8-1351/2015	16/12/2015	
Proposition de résolution		B8-1361/2015	16/12/2015	

Résolution sur la situation en Hongrie

2015/2935(RSP) - 16/12/2015 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 327 voix pour, 293 contre et 61 abstentions, une résolution sur la situation en Hongrie.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes S&D, ALDE, GUE/NGL et Verts/ALE.

Rappelant que les événements qu'a connus la Hongrie ces dernières années et les initiatives et les mesures prises dans le pays ont provoqué une **grave détérioration systémique de la situation au regard de l'état de droit et des droits fondamentaux**, le Parlement a réaffirmé sa position exprimée dans sa [résolution du 10 juin 2015](#) sur la situation en Hongrie. Il a rappelé que tous les États membres devaient respecter intégralement le droit de l'Union et que tout texte législatif devait être conforme aux valeurs fondamentales européennes, à savoir la démocratie, l'état de droit et les droits fondamentaux.

Les députés se sont dits gravement **préoccupés par la série de mesures législatives adoptées en très peu de temps ces derniers mois**, qui ont rendu l'accès à une protection internationale extrêmement difficile et arbitrairement assimilé les réfugiés, les migrants et les demandeurs d'asile à des criminels. Ils ont exprimé leurs inquiétudes quant au respect du principe de non-refoulement, au recours accru à la détention, y compris pour les mineurs, et à une rhétorique xénophobe établissant un lien entre les migrants et les problèmes sociaux ou les risques pour la sécurité. Le gouvernement hongrois a été invité à **revenir à des procédures normales et à révoquer les mesures d'urgence**.

Face à l'évolution inquiétante de la situation en Hongrie, le Parlement a demandé au Conseil de l'Union européenne et au Conseil européen d'**organiser un débat et d'adopter des conclusions sur la situation en Hongrie aussitôt que possible**. De plus, il a estimé que le Conseil et la Commission, en omettant de répondre aux préoccupations exprimées à plusieurs reprises par la majorité des députés, avait porté atteinte au principe de **coopération loyale** entre les institutions, prévu à l'article 13, paragraphe 2, du traité UE.

Le Parlement a estimé que la Hongrie constituait **un test de la capacité et de la volonté politique de l'Union** de réagir aux menaces et aux violations de ses propres valeurs fondamentales par un État membre, notant l'existence de phénomènes similaires dans certains autres États membres.

Tout en se félicitant de l'ouverture de la procédure d'infraction à l'égard de la Hongrie concernant l'acquis en matière d'asile, les députés ont déploré que les procédures d'infraction n'aient pas permis, dans la plupart des cas, d'induire de réels changements et d'apporter plus généralement une réponse à la situation.

Le Parlement a demandé à la Commission :

- d'activer la première phase du cadre de l'Union pour renforcer l'état de droit et d'enclencher immédiatement un **processus de surveillance approfondie de la situation en matière de démocratie, d'état de droit et de droits fondamentaux** en Hongrie, et d'évaluer l'émergence d'une menace systémique dans cet État membre qui pourrait donner lieu à un risque manifeste de violation grave au sens de l'article 7 du traité UE;
- de poursuivre les enquêtes et de tirer parti des instruments législatifs disponibles afin de **garantir une utilisation transparente et adéquate des fonds de l'Union** en Hongrie sur la base du droit de l'Union.